Certif Formation

PUBLIC

To ut tra vaille urc hargé d'e xécuter des tra vaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entre tenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures ou du mode opératoire

PRE-REQ UIS

Re no uve le rl'Atte station de Compétence de Formation Initiale, en cours de validité

Aptitude médicale du stagiaire délivré par le médecin du travail prenant en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire.

Maitrise orale et écrite du français.

DURFE

1 jo ur

EFFEC TIFS

De 4 à 10 personnes par se ssion

LIEU

Adresse du Pôle de Formation

VALIDATION PARBLOCS DE COMPETENCES

Compétence Théorique et Compétence Pratique

TA RIFS

Surdevis

ACCESSIBILITE PSH

No us contacter

METHO DES ETMO DALTIES PEDAGO GIQUES

La formation comprend desense ignements théoriques et pratiques.

Le conte nu est a dapté à la nature de sac tivités de s stagiaire s, à le ur qua lific a tion professionne lle.

MODALTIES EVALUATIONS

Eva lua tion thé o rique de 20 m inutes réalisée à partir d'un QCM.

Une évaluation pratique de 60 minutes en continu incluant l'analyse d'une situation concrète a daptée à l'activité exercée par le stagiaire.

QUALIFICATIONS FORMATEURS

Formateuren prévention du risque liés à l'amiante Formation de formateur

COMPEIENCES

Assistant Maitrise Technique Amiante Expertise et Diagnostic Amiante Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé

Recyclage: A réalise rau plus tard trois ans après le

recyclage précédent

Duré e: 1 jo ur

RECYCIAGE DE FORMATION INITIALE A LA PREVENTION DES RISQUES LIES A L'AMIANTE

So us-Se c tion 4

O PERATEUR DE CHANTIER

Anê té du 23 février 2012 – Ministère du trava il Ac tivités de l'Artic le R.4412-94-2° du Code du Trava il



O BJECTIF

Renouveler l'Attestation de Compétence de Formation Initiale
"Personnel Opérateur de Chantier"

PRO G RAMME

Rappel des activités et opérations susceptibles d'émettre des fibres d'amiante.

Rappeldes procédures et modes respiratoires a daptés a ux interventions.

Pré se nta tion de s é vo lutions ré g le mentaire s en vigue ur

MODULE N°1

Enseignement théorique;

- Rappel de l'enseignement théorique délivré lors de la formation initiale.

MODULE N°2

Mise en situation pratique sur plate-forme pédagogique:

- Rappel des mises en situation réalisées lors de la partie pratique de la formation initiale.
- Mise en pratique des évolutions règlementaires, des techniques de mise en œ uvre.

Taux de satisfaction: Résultats prochainement disponibles
Taux de réussite: Résultats prochainement disponibles
Nombre de stagiaire: Résultats prochainement disponibles
Taux d'abandon: Résultats prochainement disponibles